



## **Conditions d'obtention de la Récompense de Président 100% de District Multiple Léo**

1. Le président de district multiple Léo et le conseil de district multiple Léo doivent respecter la Constitution Type de District Multiple Léo et les règlements du Conseil d'Administration International et éviter toute action qui encouragerait l'emploi non autorisé du nom, de la bonne volonté, de l'emblème et des autres insignes de l'Association.
2. Le président de district multiple Léo, en collaboration avec le Président de la commission Léo de District Multiple, aura organisé un programme ou séminaire de formation des responsables pour les officiels de Léo club dans le district multiple.
3. Les noms des nouveaux présidents de tous les Léo clubs du district multiple devront avoir été communiqués au siège international avant le 15 mai.
4. Le président de district multiple Léo devra avoir fait la promotion d'au moins une oeuvre sociale de grande envergure ou d'une collecte de fonds auxquelles auront participé la majorité des Léos clubs du district multiple.
5. Le Congrès de district multiple Léo, conformément à la Constitution Type de District Multiple Léo, devra avoir lieu et les dates communiquées au Service des Programmes de Jeunesse au siège international. De même, un compte rendu de toutes les autres réunions Léo au niveau du district multiple doit être rédigé.
6. Le président du district multiple Léo aura accompli l'un des deux buts suivants:
  - a. Une augmentation nette de l'effectif Léo du district multiple Léo
  - OU -
  - b. Une augmentation nette d'au moins un Léo club dans le district multiple.